



# C.F.P.P.A de la GIRONDE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Horticulture  
Niveau V (BP)

**OBJECTIF** : *Créer sa propre entreprise horticole ou devenir salarié d'une entreprise en tant qu'ouvrier hautement qualifié*

### Publics

↪ Toute personne justifiant de 6 mois d'activité professionnelle et qui souhaite soit créer son entreprise, soit être salarié dans une entreprise en tant qu'ouvrier hautement qualifié

### Conditions d'accès

- ↪ Avoir au minimum 18 ans le jour de la formation / **et**
- ↪ Avoir un niveau équivalent au CAP / **et**
- ↪ Satisfaire aux tests écrits et à l'entretien de motivation

### Organisation

- ↪ Formation à temps plein sur 6 mois avec la possibilité d'individualiser le parcours de formation
- ↪ Possibilité de financement et de rémunération
- ↪ Formation sur le site de Blanquefort

### Dates

↪ **Année 2007 : 19 mars au 28 septembre 2007**

Vous désirez des renseignements et une documentation,  
contactez nous au :



*C.F.P.P.A de la Gironde*  
*84 Avenue du Général de Gaulle BP 113*  
*33294 BLANQUEFORT*



**Tél : 05.56.35.61.10**      **Fax : 05.56.35.61.00**  
**E-mail : [cfppa.blanquefort@educagri.fr](mailto:cfppa.blanquefort@educagri.fr)**

### Programme de formation du BPV horticulture

La formation d'une durée de 1001 heures dont 340 heures en entreprise.  
Elle est découpée en 10 Unités Capitalisables (modules):

#### UC « formation générale »

Intitulé	Contenu
<b>Mathématiques (43 h)</b>	Etre capable de mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes de la vie professionnelle et sociale ( <i>calcul, algèbre, géométrie..</i> ).
<b>Expression communication (44 h) Découverte multimédia (35 h)</b>	Etre capable de s'exprimer et de communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale ( <i>synthèse, résumé, communication orale....</i> ).

#### UC « formation professionnelle »

Intitulé	Contenu
<b>Bases techniques en horticulture , floriculture (144 h)</b>	Etre capable de mobiliser les connaissances scientifiques reliées aux techniques professionnelles ( <i>le milieu pédoclimatique, la plante, le sol, la défense des cultures, reconnaissances des maladies ...</i> )
<b>Techniques appliquées en horticulture, floriculture (70 h) Biologie (50h)</b>	Etre capable de conduire un atelier de production horticole, en intégrant les normes de sécurité (à partir des connaissances de bases acquises) : <i>reconnaissance des végétaux, la multiplication des végétaux....</i>  Etre capable de rappeler les mécanismes scientifiques qui permettent de comprendre les relations au vivant dans le secteur professionnel ( <i>la cellule, la photosynthèse, la respiration.....</i> )
<b>Economie générale (50 h)</b>	Etre capable d'expliquer le fonctionnement d'une exploitation, entreprise horticole
<b>Comptabilité (98 h)</b>	Etre capable d'assurer la conduite technique et économique d'une exploitation ou d'un atelier de production (comptabilité...)
<b>Rapport de stage (27 h)</b>	Etre capable de situer l'exploitation, l'entreprise dans son environnement :

#### UC « spécialisation » UCARES

Intitulé	Contenu
<b>Le suivi technique d'un atelier horticole (34 h)</b>	Etre capable de réaliser le suivi technique d'un atelier horticole
<b>Le matériel horticole (31 h)</b>	Etre capable de connaître les matériels utilisés en horticulture
<b>Au choix parmi 5 ucares (35 h)</b>	A choisir parmi 4 ou 5 proposées en début de formation (agriculture biologique, pulvérisation, informatique, tourisme rural ....).

#### Conditions de délivrance du diplôme

- Toutes ces unités (modules) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme.
- Le diplôme ne sera réellement délivré, par le service des examens, que lorsque 1 année d'expérience professionnelle sera justifiée.
  - Le stagiaire a 5 ans pour obtenir la totalité des UC.

Une personne titulaire du bac est dispensée des modules d'enseignement généraux